

Lausanne, 14 mai 2021

## **Communiqué de presse d'Uniterre : Prise de position sur le train d'ordonnances agricoles 2021**

La période récente nous montre de manière évidente l'importance d'un approvisionnement alimentaire sécurisé de la population ainsi que le rôle prépondérant que l'agriculture paysanne doit jouer dans la transition vers une société plus durable. Mais cette agriculture paysanne est aujourd'hui prise en étau entre : les velléités de certains acteurs économiques d'opérer sur un marché alimentaire toujours plus mondialisé, la pression permanente que ce modèle engendre sur les prix à la production et de l'autre côté une demande croissante de la société pour la préservation des ressources naturelles, du climat et de la biodiversité. Nous rejetons dès lors le report de ce conflit apparent dans la présente consultation.

Nous ne pouvons pas accepter les propositions qui favorisent les importations aux dépens d'une production indigène paysanne, qui devrait être durable autant écologiquement, économiquement et socialement. C'est en particulier le cas pour l'assouplissement envisagé de la protection douanière pour le beurre en abaissant le volume minimal des emballages de 25 à 10 kg. Il s'agit d'un assouplissement inacceptable alors que le prix payé aux producteur.trice.s de lait reste honteusement bas.

De plus, concernant les points sur la production laitière et le supplément fromager, Uniterre refuse les modifications proposées, à savoir de diminuer le montant de cette prime. Nous rappelons d'ailleurs ici que le montant de cette prime est fixé dans la loi sur l'agriculture et donc qu'il n'est pas acceptable de modifier la loi par voie d'ordonnance. Nous demandons un durcissement des critères d'octroi du supplément pour le lait transformé en fromage. Nous soutenons un versement direct de cette prime aux producteur.trice.s, comme le prévoit la loi. Par ailleurs, il est indispensable que le nouveau contrat laitier garantissent la liberté de livraison, sans pénalisation, du lait du segment B, comme le prévoit la motion 19.3952 "Améliorer les termes du contrat-type de l'Interprofession du lait " du CER-CE, adoptée par le CE et le CN. Il est essentiel qu'elle soit rapidement mise en œuvre. Enfin, Uniterre soutient également la motion Nicolet 20.3945 « Modifier l'ordonnance sur le soutien du prix du lait afin de n'accorder le supplément versé pour le lait transformé en fromage, qu'aux quantités de lait payées au minimum au prix du segment A ».

Concernant les paiements directs, ces derniers rémunèrent des services fournis par l'agriculture. Ils ne doivent donc pas être un instrument de pénalisation prenant la place d'autres mécanismes légaux.

Enfin, Uniterre considère que la vulgarisation et la recherche agricole doivent prendre une place importante pour accompagner tant l'agriculture que le système alimentaire dans son ensemble vers plus de durabilité, de résilience et d'équité.

Contact presse : Rudi Berli - 078 70 77 883

Annexe : consultation train d'ordonnances agricoles 2021